

Formation Droit social-Droit du travail

Les institutions représentatives du personnel : obligations et conséquences

OBJECTIFS

-**CONNAITRE** les différentes formes d'institution représentatives du personnel et les obligations légales en la matière
-**IDENTIFIER** les missions de ces institutions représentatives
-**MESURER** les conséquences en cas de non respect des règles relatives à la mise en place de ces institutions représentatives

La formation portera sur les thèmes suivants :

- ✓ **CONNAITRE** les règles de mise en place des institutions représentatives du personnel (DP, CE, DUP, CHSCT)
- ✓ **APPREHENDER** les différents types de représentants du personnel dans l'entreprise et leurs attributions respectives
- ✓ **IDENTIFIER** les moyens mis à la disposition des élus pour l'exercice de leur mission
- ✓ **COMPRENDRE** l'organisation et le déroulement des réunions
- ✓ **MESURER** les conséquences du non respect des règles concernant la mise en place des institutions représentatives du personnel



Certificat d'Approbation
FQA 4000969

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 52.85.01427.85. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

SELARL d'Avocats inscrite au Barreau de LA ROCHE SUR YON
RCS La Roche Sur Yon 501 535 116
SIRET n°501 535 116 00013

Vos formateurs, en Droit social-Droit du travail :

■ **Annick LEFEVRE-TAPON**
Avocat associé
Spécialiste en Droit Social

■ **Pascale COUTURIER**
Juriste
Maîtrise en Droit des affaires